

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Février 2022

**Présents :** Hervé BUTTARD, Jérôme CHARREL, Roger CHARVET, Dominique JANET-MAITRE, Francis MENU, Nelly PARIS, Evelyne PHILIPPE, Éric PUTOT, Michel VALETTE.

**Désignation du secrétaire de séance :** Michel VALETTE

### ORDRE DU JOUR :

- **1 - FONCIER**
  - o Hameau des Roses
  - o Chargeoir bois des Guillermins
  - o Gîtes auberge
  - o PLUI modification OAP centre Bourg
  - o Moulin du Rieu
- **2 – VOIRIE**
  - o Viabilité hivernale – Chutes de neige des toits
- **3 – POINT TRAVAUX**
  - o Projet requalification Centre Bourg
  - o Grange des Roses
  - o Travaux voirie/bâtiments
- **4 – POINT ACTIVITES CULTURELLES**
- **5 – QUESTIONS DIVERSES**

#### 1 - FONCIER

##### o *Hameau des Roses*

- Le retour des plans revêtus des numéros de parcelles définitifs par les services du cadastre va permettre d'enclencher la procédure de régularisation / acquisition / cession de la grange des Roses auprès du Notaire de la commune.
- Viabilisation : l'ordre de service pour la réalisation des travaux a été signifié à l'entreprise avec démarrage immédiat dès que la météo le permet.

##### o *Chargeoir à bois des Guillermins*

- La commune est sollicitée par un riverain pour racheter la parcelle cadastrée C778 conditionnant l'accès sud-ouest du chargeoir à bois.
- Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande au motif de la nécessité fonctionnelle de cette emprise pour la manœuvre des engins de débardage depuis le chemin du Mollard.

##### o *Gîtes auberge*

- Location :
  - 2 des logements au-dessus de l'auberge seront libres prochainement : le T2 au fond du couloir et le T1-2 au milieu.

- Le gérant de l'auberge rappelle qu'il est important qu'un logement soit rattaché au restaurant, pour permettre le recrutement de personnels hors de Corbel et pouvoir leur proposer un logement.
- Le conseil municipal décide d'attribuer :
  - ✓ L'appartement T2 au restaurant de Corbel
  - ✓ L'appartement T1-2 à une location préférentiellement en résidence principale en fonction des demandes reçues.
- Diagnostic de Performance énergétique (DPE)
  - Le DPE des 3 logements réalisé au mois de janvier établit le classement suivant :
    - ✓ Logement T1-1 = G
    - ✓ Logement T1-2 = G
    - ✓ Logement T2 = E
  - Il est mis en avant que le résultat de la classification provient principalement du mode de chauffage actuel électrique, ce qui est difficilement modifiable techniquement dans la configuration actuelle. Dans ce contexte il est décidé de différer la mise à l'étude de travaux d'amélioration thermique.
  - un rafraîchissement des peintures des logements T1-2 et T2 sera réalisé pour fin mars 2022.
- **PLUi modification OAP centre Bourg** : du fait de la non réalisation des projets initialement proposés lors de la définition de l'Opération d'Aménagement Programmé du centre bourg, il va être demandé une modification de cette OAP pour permettre le développement du projet de requalification des espaces publics mené conjointement avec le CAUE, ainsi que la création de gîtes par un entrepreneur privé.
- **Moulin du Rieu** : dans le cadre de la commission *environnement – gestion de l'espace*, une réflexion est lancée pour évaluer des pistes d'actions envisageables afin que cet édifice patrimonial de valeur ne tombe pas définitivement en ruine.

## 2 – VOIRIE

- **Viabilité hivernale – Chutes de neige des toits**
  - L'importance des épisodes neigeux du début d'hiver a mis en évidence les dangers représentés par les chutes de neige des toits sur l'espace public, aussi bien pour la circulation que pour la sécurité des personnes. Par ailleurs, ces purges de neige ont conduit à des interventions spécifiques des services de déneigement pour rétablir l'accès à certaines voies communales. Il est rappelé à ce titre que la chute de neige des toits engage la responsabilité du propriétaire du bien.
  - Il est donc décidé qu'à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 les propriétaires de bâtiments dont les toits déversent sur la voirie communale devront avoir équipé le toit de dispositifs « arrêts de neige ».
  - De même, et à compter de la même date, les interventions des services de déneigement spécifiquement nécessitées pour rétablir la circulation sur des voies obstruées par des chutes de neige des toits seront facturés aux propriétaires des bâtiments à l'origine du désordre.

## 3 – POINT TRAVAUX

- **Projet requalification Centre Bourg**

- Une réunion de l'équipe municipale, le 25 février 2022 de 19h à 22 h, est programmée pour analyser les 2 scénarios mis en évidence à la suite de l'atelier n°2 avec le CAUE,
- Objectif : Etablir une synthèse pour permettre le choix d'un scénario préférentiel pour orienter la suite du projet.

○ **Travaux voirie/bâtiments**

- Le conseil municipal donne son accord pour :
  - Rafraichissement des peintures des logements vacants avant relocation.
  - Remise en peinture des barrières devant l'auberge et la mairie.
  - Réfection des peintures et lasures du bardage et de l'avant toit de la salle des fêtes.
  - Réfection des peintures de l'abri poubelles du hameau des Fiolins.
  - La réfection annuelle des peintures de sol sur les voiries sera réalisée à l'issue de la période hivernale.

**4 – POINT ACTIVITES CULTURELLES**

- Accord est donné au versement d'une subvention de 75 €, à l'association « Histoire en Fêtes » pour son organisation de Rencontres Médiévales en Chartreuse au Château de Montbel à St Pierre d'Entremont.

**5 – QUESTIONS DIVERSES**

○ **Charte du Conseil Intercommunal Jeunes de la Vallée des Entremont**

- L'AADEC Jeunesse se propose de piloter la création d'un Conseil Intercommunal Jeunes au niveau des 4 communes de la vallée des Entremont et soumet un projet de charte élaboré par le comité de pilotage regroupant les élus « jeunesse » des communes associées.
- Le conseil municipal donne son accord pour la signature de cette charte.

○ **Remboursement des frais de déplacement et mission des élus :**

- Les élus peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune ès qualités, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci ; de même que dans l'exécution de mandats spéciaux confiés par l'assemblée délibérante.
- Le conseil municipal valide le mandat spécial confié à Mme Nelly PARIS pour ses déplacements « vaccination covid » au profit des personnes âgées de la commune.

**Prochain Conseil Municipal – Le Vendredi 18 mars 2022 à 20 heures**

**Le Maire**



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by several vertical strokes and a long horizontal line extending to the right.